



GENE

Groupe Écologique de Nemours et des Environs
association loi 1901

Nemours, 22 juin 2012

Le GENE communique :

Gaz et huile de schiste : la menace se rapproche !

Depuis fin 2010, le département voit la menace surgir et se déplacer ici ou là, au gré et au rythme des volontés et des intérêts de certaines sociétés pétrolières à se lancer dans des forages profonds. L'exploitation était envisagée par le procédé dit « d'hydrofracturation » : injection sous très haute pression d'énormes quantités d'eau mélangées à du sable et à un cocktail de produits particulièrement nocifs pour fracturer la roche et laisser ensuite les fissures ouvertes afin d'en extraire les bulles de gaz ou les gouttes « d'huile » disséminées dans le schiste.

A la vue des dégâts commis aux USA et au Canada et à la suite de larges mouvements de protestation en France (Seine-et-Marne et Massif Central), le gouvernement de l'époque est revenu sur les autorisations d'exploitation accordées et l'ensemble de la classe politique, gauche et droite confondues, a voté une loi sans ambiguïté, la Loi n°2011-835 (dite Loi Jacob) du 13 juillet 2011.

Article 1er : « En application de la Charte de l'environnement de 2004 et du principe d'action préventive et de correction prévu à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche sont interdites sur le territoire national. »

Ainsi libellée, la loi a le mérite d'être plus que claire d'autant que l'article 3 précise les conditions d'encadrement pour les demandes de permis à venir et les peines encourues pour les contrevenants (amendes, peines de prison...)

Une zone d'ombre subsiste cependant dans les articles 2 et 4 qui nous apprennent que, sous certaines conditions, il sera encore possible de se livrer à des expérimentations à seules fins de recherches scientifiques ?!?

Nous avons toujours pensé que c'était la porte de sortie trouvée par le gouvernement précédent pour esquiver de longues batailles juridiques avec les sociétés pétrolières s'estimant flouées et éviter ainsi de payer des dédits colossaux pour les permis interdits (après avoir été accordés sans doute un peu vite).

Nous étions donc à la fois rassurés sur l'immédiat mais toujours aux aguets tant l'enjeu est d'importance pour les défenseurs de la cause environnementale : l'état du sous-sol et la qualité des nappes phréatiques.

Aujourd'hui, la situation évolue et un projet de recherche a été déposé localement sur la commune de Nonville (déjà cadre d'un démarrage de travaux devant aboutir à une exploitation de pétrole de type conventionnel ; nous suivons ce dossier depuis le début et nous n'avons manifesté aucune opposition particulière pourvu que tout se passe « dans les clous » quant à la sécurité environnementale d'aujourd'hui et de demain).

La volonté de la société américaine HESS de forer au delà de 3000 mètres et d'atteindre le socle nous fait tout de suite craindre le pire quant à la méthode qui sera utilisée un jour ou l'autre (la fracturation hydraulique) pour tirer de la roche jusqu'au dernières gouttes d'hydrocarbures qu'elle contiendrait. Comment penser que si cette société trouvait dans les profondeurs un quelconque pactole, les dirigeants se contenteraient de faire remballer tout le matériel et d'aller voir définitivement ailleurs ???

C'est pourquoi le GENE soutien totalement la position du Conseil Municipal réuni le mercredi 13 juin 2012 et qui, derrière son Maire, a pris une délibération refusant à l'unanimité toute recherche pétrolière sur le territoire de la commune.

En outre, nous demandons à Madame le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'énergie :

un moratoire immédiat sur tout programme de recherche concernant le département (4 en tout),

un engagement garantissant une transparence totale sur tout projet, une réelle information auprès des populations, de leurs associations et de leurs élus avec étude d'impact et procédure d'enquête publique,

le respect des promesses annoncées concernant la refonte du code minier datant de 1812 et qui accorde encore aujourd'hui à l'État tous les droits sur le sous-sol.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que toute évolution de la loi se fasse en conformité avec la Charte de l'environnement et le code de l'Environnement.

Adhérent à Nature Environnement 77 et donc membre de fait du collectif Stop pétrole de schiste 77, le GENE, très sensible à l'état dans lequel nous laissons à la génération suivante une planète sans cesse plus dégradée, exercera une surveillance particulière concernant l'évolution de ce dossier.

Merci de faire circuler ce communiqué autour de vous et de signer la pétition de soutien au conseil municipal de Nonville (77140).

La **pétition** sera disponible au local du GENE – 2ème cour du Château 77140 Nemours – et dans les locaux de la Mairie – Place de la Mairie 77140 Nonville – et sur le site du village – www.mairie-nonville77.fr

